Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20260605-260604-DE

DEPARTEMENT
des COTES D'ARMOR

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de GUINGAMP

COMMUNE de PLOUVARA

n°26-06-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 15
Membres présents : 13 ***Convocations le 28/05/2026***
Votants : 15

Objet : Rénovation de l'éclairage public : Rue St Yves / Rue du Stade / Rue de Tréfois –

Extension éclairage Place de l'église

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Mr NICOLAS Cyril, Maire.

Etaient présents : C.NICOLAS - C.BANIEL - S.L'HOSTELLIER - D.LECOQ - A.MEHEUT - C.LE GRAET - M.JEAN - A.GAUTIER - T.BERTHAUD - A.LE MEHAUTE - N.GUILLOSSON - G.CORNEC - P.SYLVESTRE

Absentes excusées : L.TURBAN - J.MARIETTE

Madame Liliane TURBAN a donné pouvoir à Madame Annyvonne MEHEUT

Madame Josiane MARIETTE a donné pouvoir à Monsieur Cyril NICOLAS

Secrétaire de séance : S.L'HOSTELLIER

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'étude réalisée par le Syndicat Départemental d'Energie (SDE.22) pour la rénovation de l'éclairage public :

- Rénovation éclairage public Rue Saint-Yves (dépose de 3 lanternes existantes puis fourniture et pose de 3 lanternes Leds de type ELISA)
- Rénovation éclairage public Rue du Stade (dépose de 14 lanternes existantes puis fourniture et pose de 14 lanternes Leds de type ELISA)
- Rénovation éclairage public Rue de Tréfois (FB 234 à FB 238) (dépose de 3 lanternes existantes puis fourniture et pose de 3 lanternes Leds de type ELISA)
- Extension de l'éclairage public Place de l'église (fourniture et pose d'une lanterne Leds sur façade)

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20260605-260604-DE

1- Rénovation éclairage public Rue Saint-Yves

Le coût total de l'opération est estimé à un montant total de 3600 € TTC, coût comprenant 8 % de frais d'ingénierie. La participation communale s'élève à 2166.67 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet de rénovation des foyers d'éclairage public Rue Saint-Yves, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 3600 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

"Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat d'Energie, ce dernier bénéficiera du FC T.V.A. (Fonds de Compensation de la TVA) et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier, approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 16 décembre 2022 d'un montant de ***2166.67 €.*** *Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.*

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du syndicat se font en une ou plusieurs fois, selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

2-Rénovation éclairage public Rue du Stade

Le coût total de l'opération est estimé à un montant total de 14100 € TTC, coût comprenant 8 % de frais d'ingénierie. La participation communale s'élève à 8486.11 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet de rénovation des foyers d'éclairage public Rue du Stade, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 14100 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

"Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat d'Energie, ce dernier bénéficiera du FC T.V.A. (Fonds de Compensation de la TVA) et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier, approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 16 décembre 2022 d'un montant de ***8486.11 €.*** *Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.*

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du syndicat se font en une ou plusieurs fois, selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

3-Rénovation éclairage public Rue de Tréfois (FB234 à FB238)

Le coût total de l'opération est estimé à un montant total de 5100 € TTC, coût comprenant 8 % de frais d'ingénierie. La participation communale s'élève à 3069.44 €.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20260605-260604-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet de rénovation des foyers d'éclairage public Rue de Tréfois, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 5100 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

"Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat d'Energie, ce dernier bénéficiera du FC T.V.A. (Fonds de Compensation de la TVA) et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier, approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 16 décembre 2022 d'un montant de ***3069.44 €.*** *Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.*

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du syndicat se font en une ou plusieurs fois, selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

4-Extension éclairage public Place de l'église

Le coût total de l'opération est estimé à un montant total de 1450 € TTC, coût comprenant 8 % de frais d'ingénierie. La participation communale s'élève à 872.69 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet d'extension de l'éclairage public Place de l'église, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1450 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

"Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat d'Energie, ce dernier bénéficiera du FC T.V.A. (Fonds de Compensation de la TVA) et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier, approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 16 décembre 2022 d'un montant de ***872.69 €.*** *Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.*

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du syndicat se font en une ou plusieurs fois, selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Cyril NICOLAS

Le secrétaire,
Stéphanie L'HOSTELLIER